



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat Général

SG/25-1042-185 du 21/04/2025

**SUITES AVIS CSA ACADEMIQUE**

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. MARTIN - Secrétaire général - ce.sg@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint les suites données aux avis émis lors du conseil social d'administration académique du 26 novembre 2024.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## Suites données aux avis émis

### Conseil Social d'Administration académique du 26 novembre 2024

<b>Avis</b>	<b>Suites données par l'administration</b>
<p><b>Avis n°1 : Parc Bellevue</b></p> <p>Le plan "écoles" de la ville de Marseille suscite légitimement beaucoup d'attentes tant la politique de la ville en matière éducative a été exsangue ces dernières décennies. Si nous avons bien conscience qu'il n'est pas possible de mettre fin immédiatement à des années d'incurie en la matière, les différentes vagues de rénovation entraînent de nouvelles problématiques qu'il est indispensable de mieux anticiper tant pour les élèves que pour les personnels. Ainsi les travaux programmés sont très régulièrement sources d'inquiétudes, de tension et de dégradation des conditions de travail et d'étude pour les personnels et les élèves. C'est le cas à l'école Parc Bellevue dans le 3e arrondissement de Marseille où des travaux sont programmés à l'horizon de la rentrée 2025. Les solutions proposées aux personnels et aux familles pour assurer la continuité du service public durant les travaux y sont loin d'être satisfaisantes puisqu'il s'agirait de déplacer une partie du Groupe Scolaire à l'école Ruffi désaffectée depuis plusieurs années tandis qu'une l'autre partie resterait sur site. Bruits, poussières, déménagement incessant, séparation des familles et rallongement de la durée des travaux, sont autant d'éléments qui ne rendent pas cette proposition viable. Alors que les personnels et les parents ont fait le choix de rester groupés pendant la durée des travaux, une solution semble pourtant à portée. La Cité Scolaire Jacques Chirac a quelques centaines de mètres de l'école Parc Bellevue pourrait parfaitement accueillir la totalité des élèves, d'autant qu'une partie des effectifs seulement ont pour l'instant été recrutés. Ce recrutement se faisant en dehors de toute sectorisation, il n'y a aucune urgence à compléter les effectifs d'ici la rentrée 2025. C'est la raison pour laquelle la communauté scolaire des écoles Parc Bellevue se mobilise depuis plusieurs semaines.</p>	<p>Le plan « écoles » de la ville de Marseille permet des rénovations importantes de nombreuses écoles dans l'objectif de procurer des conditions optimales à la fois de réussite à tous les élèves et de travail à tous les personnels.</p> <p>L'académie, tout comme la DSDEN des Bouches-du-Rhône, sont des interlocuteurs attentifs à toutes les demandes exprimées par les familles et les personnels. Elles se mobilisent pleinement pour répondre à l'ensemble des besoins émergents pendant la phase transitoire de travaux afin de pouvoir trouver des solutions pour garantir la continuité du service public d'éducation.</p>

Après un courrier de la mairie de Marseille datant du 18 novembre dans lequel la municipalité affirme être prête à étudier sérieusement le scénario de l'utilisation des locaux de la CSI, c'est désormais Renaud Muselier, président de région, qui déclare le 21 novembre dans un communiqué : "La Cité Scolaire Internationale Jacques Chirac est prête à accueillir les enfants de l'école Bellevue (...) nous ne laisserons personne au bord du chemin".

Les représentantEs des personnels des organisations syndicales représentatives en CSA académique soutiennent les revendications des personnels et des familles de l'école Parc Bellevue et demandent à M. le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille de prendre les décisions et les mesures nécessaires à l'accueil de la communauté scolaire de l'école Parc Bellevue au sein de la CSI Jacques Chirac le temps des travaux pour faciliter les conditions de travail et d'étude de toutEs.

**Avis n°2 : MNA : Pour un droit à la scolarisation et à la formation pour tous.tes.**

Depuis septembre 2024, des jeunes exiléEs organiséEs dans le collectif Binkadi se mobilisent pour leur droit à la scolarisation. Ces jeunes ont passé les tests préalables au CASNAV depuis plusieurs mois et ne reçoivent aucune affectation. La Dsden 13 a été destinataire d'une demande d'audience de la part du collectif Binkadi pour le mercredi 27 novembre 2024. InforméEs de la démarche du collectif, nous demandons à M. l'IA-DASEN des BdR ici présent d'accéder à leur demande et de recevoir une délégation ce jour-là.

De plus, les organisations syndicales SUD éducation, CGT, ... etc soutiennent les revendications portées par les personnels et les MNA encore non scolarisés à ce jour et demandent à M. le Recteur de donner les moyens à chaque DSDEN de notre académie de se conformer à la réglementation et de scolariser sans délai l'ensemble des mineur.es isolé.es en permettant :

- l'application du droit à la scolarisation rappelé par le Conseil d'État en 2019 et la scolarisation de tous les jeunes en attente ;
- de restaurer la circulaire des Bouches-du-Rhône révoquée en 2019 et qui encadrerait le droit à la scolarisation jusqu'à 19 ans ;

L'académie se conforme au cadre réglementaire existant confirmé par la jurisprudence du Conseil d'État.

La scolarisation des mineurs étrangers non accompagnés est une préoccupation de l'académie, qui y porte une attention particulière traduite par les moyens qui y sont dédiés.

En effet, des moyens conséquents sont mobilisés et le nombre de dispositifs ne cesse de croître d'année en année. A titre d'exemple, le nombre d'UPE2A, 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré confondus, a progressé de 126 à 146 entre 2021 et 2024, soit +15.8% dans les seules Bouches-du-Rhône. L'académie dispose de 246 dispositifs dont la création à titre provisoire permet d'ajuster la localisation afin de répondre au mieux aux besoins.

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• l'ouverture de classes UPE2A avec un recrutement d'enseignants titulaires ;</li><li>• les moyens nécessaires pour leur permettre d'assurer un véritable suivi pédagogique ;</li><li>• la réduction des délais de passage des tests préalables CASNAV ;</li><li>• la restitution immédiate et systématique de l'ensemble des tests CASNAV et à minima la première page pour qu'ils puissent faire valoir leurs droits.</li></ul> |  |
|---|--|